

#### Réunion ordinaire du conseil

#### Le lundi 11 février 2019

19h00

### PROCÈS-VERBAL

PRÉSENT:

#### Conseil

Paula Assaly, mairesse Les conseillers: Lawrence Bogue, Raymond Campbell, André Chamaillard, Robert Lefebvre, Yves Paquette et Antonios Tsourounakis

#### **Personnes-ressources**

Daniel Gatien, directeur général
Christine Groulx, greffière
Philippe Timbers, trésorier
Guillaume Boudrias, gestionnaire de projets, génie civil
Dominique Dussault, directrice des ressources humaines
Manon Belle-Isle, urbaniste
Martin Perron, surintendant des services environnementaux
Alain Lavoie, surintendant des Travaux publics

#### 1. Réflexion et ouverture de la réunion ordinaire

Le conseiller Robert Lefebyre récite la réflexion d'ouverture.

La mairesse ouvre la réunion à 19h00.

# 2. Adoption de l'ordre du jour R-28-19

Proposé par Lawrence Bogue avec l'appui de Raymond Campbell

Qu'il soit résolu d'adopter l'ordre du jour après le retrait de l'article 9.2.

Adoptée.

### 3. Divulgation de conflits d'intérêts

Aucune.

### 4. Adoption des procès-verbaux

Aucun.

### 5. Rapports du maire et des conseillers

Des rapports verbaux sont faits.

#### 6. Présentations

### 6.1 Ministère des transports de l'Ontario, Re : Travaux de remplacement d'un viaduc

Des représentants du ministère des transports de l'Ontario font une présentation concernant les travaux de remplacement du viaduc sur le chemin de comté 17 et la route 34.

### 7. Délégations

Aucune.

### 8. Période de questions

Le conseil municipal accepte de déroger au règlement de procédures afin de permettre à Monsieur Charles André Poulin du 480, rue Emerald de faire des suggestions au lieu de poser des questions.

### 9. Sujet pour action

### 9.1 Demande d'amendement au règlement de zonage, réf. : rue McGill R-29-19

Proposé par Yves Paquette avec l'appui de Robert Lefebvre

**Attendu** que la Ville a adopté un nouveau règlement de zonage N° 20-2018 le 30 avril 2018 et qu'elle est assujettie à la *Loi de 2015 pour une croissance intelligente de nos collectivités* et qui en résulte qu'aucun amendement n'est permis d'ici le 30 avril 2020, et

**Attendu** que la Loi de 2015 pour une croissance intelligente de nos collectivités se veut de donner aux municipalités une stabilité et un contrôle accru en ce qui

concerne leurs documents d'aménagement. Cette loi stipule qu'aucune personne, ni aucun organisme public ne doit présenter une demande de modification des règlements municipaux avant le deuxième anniversaire du jour où le conseil a adopté ledit règlement, et;

**Attendu** que cet article ne s'applique pas à l'égard d'une demande, si le conseil a déclaré par résolution qu'elle soit permise. Une telle résolution peut être adoptée à l'égard d'une demande précise, d'une catégorie de demandes ou à l'égard de ces demandes en général.

**Qu'il soit résolu** d'accepter que le service d'urbanisme débute le processus de la demande d'amendement au règlement de zonage pour la propriété sise au 370, rue McGill, tel que recommandé au document 2019-REC-08.

Adoptée.

### 9.2 Conversion d'un poste, réf. : Officier des règlements

Ce sujet est retiré.

### 9.3 Proposition d'un règlement sur le couvert forestier R-30-19

Proposé par Yves Paquette avec l'appui de Raymond Campbell

**Attendu** que la province a modifié la *Loi de 2001 sur les municipalités* et a fixé par proclamation que chaque municipalité doit adopter et mettre en place des politiques en ce qui concerne la manière dont elle protégera et renforcera le couvert forestier et la végétation naturelle dans la municipalité. La réglementation devra être en vigueur d'ici le 1<sup>et</sup> mars 2019, et;

**Attendu** que la Ville n'a pas de politique précise sur la protection du couvert forestier sur son territoire, et;

**Attendu** que la Ville sera en processus de révision quinquennale de son Plan officiel et qu'une politique conformément aux exigences de la province sera incluse dans ledit plan.

**Qu'il soit résolu** d'adopter le règlement proposé qui reflète les politiques du Plan officiel des Comtés unis de Prescott & Russell, tel que recommandé au document 2019-REC-10.

Adoptée.

### 9.4 Élections municipales 2022

R-31-19

Proposé par André Chamaillard avec l'appui de Robert Lefebvre

**Qu'il soit résolu** de différer la motion à une réunion ultérieure pour qu'un rapport soit soumis au conseil sur la façon d'améliorer le système de vote incluant, sa sécurité son accessibilité et également améliorer la publicité aux électeurs.

Adoptée.

# 9.5 Demande de représentation de la ville de Hawkesbury au conseil d'administration du Centre culturel Le Chenail R-32-19

Proposé par Lawrence Bogue avec l'appui d'Antonios Tsourounakis

Qu'il soit résolu de nommer le conseiller Lawrence Bogue comme représentant du conseil municipal sur le conseil d'administration du Centre culturel Le Chenail.

Adoptée.

## 9.6 Plan de sécurité et de bien-être communautaire R-33-19

Proposé par Robert Lefebvre avec l'appui d'André Chamaillard

**Attendu** que le paragraphe 143(1) de la *Loi sur les Services Policiers, L.R.O.* 1990, telle que modifiée, stipule que le conseil de chaque municipalité doit préparer et adopter un « plan de sécurité et de bien-être communautaire », et;

**Attendu** que le paragraphe 143(2) stipule que le plan doit être préparé par le conseil municipal individuellement ou conjointement en consultation avec d'autres conseils municipaux.

**Qu'il soit résolu** de discuter de la possibilité de coopérer avec les autres municipalités locales qui sont desservies par le détachement de Hawkesbury de la Police Provinciale de l'Ontario dans la préparation d'un plan de sécurité et de bien-être communautaire.

Adoptée.

### 9.7 Dons annuels accordés

R-34-19

Proposé par André Chamaillard

avec l'appui de Robert Lefebvre

**Qu'il soit résolu** d'octroyer les montants sur la liste présentée par le trésorier, dans le cadre de la politique de dons, selon la recommandation du comité d'étude.

Adoptée.

### 10. Règlements

10.1 N° 10-2019 pour adopter une politique en ce qui concerne la manière dont la Corporation de la ville de Hawkesbury protégera et améliorera la couverture forestière et la végétation naturelle de la Ville.

```
1<sup>re</sup> lecture - adopté
2<sup>e</sup> lecture - adopté
3<sup>e</sup> lecture - adopté
```

Adopté.

**10.2** N° 11-2019 pour fixer les frais imposés pour les fausses alarmes d'incendie dans la ville de Hawkesbury.

```
1<sup>re</sup> lecture - adopté
2<sup>e</sup> lecture - adopté
3<sup>e</sup> lecture - adopté
```

Adopté.

11. Avis de motion

Aucune.

- 12. Rapports des services et demandes d'appui
- 12.1 Plan d'affaires 2019

Pour information.

13. Période de questions du conseil municipal

Aucune.

Le conseil ajourne temporairement à 21h25 et la réunion reprend à 21h35.

Philippe Timbers, Alain Lavoie, Guillaume Boudrias, Martin Perron et Manon Belle-Isle quittent la réunion à 21h25.

### 14. Réunion à huis clos

R-35-19

Proposé par Yves Paquette avec l'appui de Robert Lefebvre

**Qu'il soit résolu** de tenir une réunion à huis clos à 21h35 pour discuter de l'article 14.1 selon l'article 11 (1) (d) du règlement de procédures considérant les discussions sur la convention collective SCFP.

Adoptée.

### Réouverture de la réunion ordinaire R-36-19

Proposé par Yves Paquette avec l'appui de Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu de rouvrir la réunion ordinaire à 22h05.

Adoptée.

### 14.1 Convention collective SCFP, réf. : Mise à jour

Pour discussion.

### 15. Règlement de confirmation

### 15.1 N° 12-2019 pour confirmer les délibérations du conseil

1<sup>re</sup> lecture – adopté

2e lecture – adopté

3e lecture – adopté

Adopté.

### 16. Ajournement

R-37-19

Proposé par André Chamaillard avec l'appui d'Yves Paquette

Qu'il soit résolu d'ajourner la réunion à 22h05.

Adoptée.

ADOPTÉ CE 25º JOUR DU MOIS DE MARS 2019.	
Paula Assaly, mairesse	Christine Groulx, greffière